



Doc. 15778
20 juin 2023

Urgence de santé publique: la nécessité d'une approche holistique du multilatéralisme et des soins de santé

Amendement¹ n° 14

(Tombe si l'amendement 2 est rejeté ou retiré) Dans le projet de résolution, paragraphe 9.1.4, remplacer les mots «nouvel instrument juridique susmentionné visant à renforcer la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies» par les mots suivants:

«CA+ de l'OMS susmentionné».

Déposé par:

SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
GRIN Jean-Pierre, Suisse, ADLE
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
MARRA Ada, Suisse, SOC
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC

1. 2023 - Troisième partie de session

